



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR DE CLUB

Version V2 applicable au 02.02.2022



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Préambule

Qu'est-ce que la VAE ?

Vous avez une expérience dans des activités en relation avec le Brevet fédéral initiateur de club (BFI) de la Fédération Française de Tir et vous souhaitez la faire valider pour obtenir le diplôme correspondant.

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) est faite pour vous. La VAE est un droit individuel : *« Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification figurant sur une liste établie par la commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles. La validation des acquis produit les mêmes effets que les autres modes de contrôle des connaissances et aptitudes. »*

La VAE permet donc la prise en compte des compétences acquises lors d'activités professionnelles salariées et/ou non salariées, mais également et plus largement d'activités bénévoles et/ou de volontariat, d'activités exercées dans le cadre de responsabilités syndicales, d'actions réalisées en formation initiales ou continue en vue d'obtenir tout au partie d'un diplôme.

La FFTir a mis en place une procédure spécifique d'obtention de ses diplômes fédéraux par la voie de la VAE, à partir de la constitution d'un dossier-type. Il est constitué de deux parties : un premier dossier dit de « Recevabilité de la demande de VAE » et un second d'« Étude des compétences acquises par l'expérience » en rapport avec le diplôme du BFI.

Il vous faut compléter le dossier-type afin que la commission VAE de la FFTir puisse examiner votre demande.

Étape 1 : recevabilité (partie 1 du dossier)

Pour que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

- justifier d'un volume horaire d'activités d'encadrement en relation avec les compétences du BFI équivalent à 300 heures sur les trois dernières années,
- être licencié à la FFTir depuis trois ans minimum (quatrième saison sportive),
- présenter la licence de la saison sportive en cours validée par un médecin (atteste de la non contre-indication à la pratique du Tir sportif),
- justifier de la participation à une compétition de la Gestion sportive dans une discipline de votre choix au cours des cinq dernières années.

Étape 2 : étude du compte-rendu d'expériences (partie 2 du dossier)

Lorsque votre dossier est recevable (partie 1), la commission VAE de la FFTir peut examiner votre compte-rendu d'expériences (partie 2) en lien avec les compétences attendues d'un initiateur de club.

Vous devrez décrire des expériences mettant en avant les compétences acquises en lien avec les exigences du BFI dans les différentes Unités capitalisables (UC) dont vous sollicitez la validation. Chaque expérience doit être suffisamment détaillée.

La commission examine votre dossier de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- initier au Tir sportif en toute sécurité,
- se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure.

Ces compétences sont regroupées en quatre UC :

- **UC1** : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- **UC2** : compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité,
- **UC3** : compétence à transmettre les bases techniques (niveau initiation),
- **UC4** : compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le règlement du BFI sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation) : <https://www.fftir.org/initiateur/>

Étape 3 : décision

Le candidat peut solliciter ou être convoqué à un entretien avec la commission VAE de la FFTir avant que celle-ci ne statue. La durée de l'entretien est de 15 à 30 minutes maximum et les questions porteront sur des compléments d'informations relatifs aux expériences décrites par le candidat dans le dossier. La commission décide alors de la délivrance (totale ou partielle) ou non du diplôme au candidat.

En cas de validation partielle, la commission indiquera par écrit la nature des compétences, connaissances et aptitudes devant faire l'objet d'un contrôle complémentaire dans un délai de trois ans à compter de la notification de la décision de la commission. Vous pourrez présenter un nouveau dossier VAE pour les UC restant à acquérir ou bien vous présenter et suivre une formation organisée par votre ligue.

Modalités pratiques

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

- **Uniquement la partie 1** pour vérifier la recevabilité de votre dossier. Dans ce cas vous recevrez un avis de recevabilité, à la suite de quoi vous pourrez envoyer la partie 2 pour étude.
- **Ou directement l'intégralité du dossier (partie 1 + partie 2)**. La partie 2 ne sera examinée que si l'étude de la partie 1 rend votre demande de VAE recevable.

Tous les justificatifs demandés doivent être joints au dossier.

Partie 1 du dossier : un chèque ou un virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs nécessaires au traitement et à l'étude de votre dossier (partie 1) doit être joint à votre dossier de demande de VAE (dès l'envoi de la partie 1).

Partie 2 du dossier : si la recevabilité vous est accordée, vous pouvez solliciter un accompagnement par une personne qualifiée désignée par le département formation fédérale pour la rédaction de votre dossier (partie 2). Dans ce cas, vous devez faire parvenir à la FFTir un chèque ou un virement bancaire de 200 euros correspondant au coût de cet accompagnement.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la FFTir. Les virement doivent être effectués sur le compte de la FFTir (Crédit Agricole IBAN : FR76 1950 6400 0028 1116 5629 234 – BIC : AGRIFRPP895).

L'accompagnement proposé par la FFTir couvre un volume horaire de 7 heures sur une période maximum de 6 mois à compter de la formulation de la demande d'accompagnement du candidat (l'accompagnement forfaitaire est une aide à la rédaction de deux activités sur les quatre demandées pour une validation des quatre UC du BFI). Toutefois, la durée et les modalités précises de l'accompagnement proposé peuvent être aménagées en fonction des besoins identifiés conjointement par le demandeur et le département formation fédérale (modalités précisées dans le contrat d'accompagnement VAE).

Première partie du dossier : recevabilité de la demande de VAE

La partie 1 permet de statuer sur la recevabilité de votre dossier de VAE. La partie 2 du dossier n'est examinée que si la recevabilité vous est accordée.

La recevabilité pour la VAE du Brevet fédéral initiateur de club correspond à la prise en compte de 300 heures minimum d'activité en rapport avec le domaine et les activités visées sur trois ans minimum.

Remarque : un candidat ne peut déposer qu'une seule demande de VAE par année civile pour un même diplôme.

Deuxième partie du dossier : étude des compétences acquises par l'expérience

La commission fédérale d'étude des dossiers de VAE se réunit deux fois par an à l'occasion des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau. La commission valide ou non le diplôme visé. Elle peut aussi délivrer une ou plusieurs UC. À la suite de la délibération de la commission, vous recevrez un courrier vous indiquant soit une validation totale, partielle ou un rejet du dossier.

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.

Remarque : il est très fortement recommandé aux candidats de se faire accompagner par une personne de la FFTir, afin de se conformer à la démarche de présentation et de rédaction du dossier et ainsi se donner les meilleures chances d'obtenir le diplôme sollicité. Vous pouvez

consulter la listes des cadres techniques référents VAE sur le site internet de la FFTir (rubrique formation) : <https://www.fftir.org/responsables-formation-nationaux/>



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR DE CLUB

Partie 1 : recevabilité de la demande de VAE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Identité du candidat

M. Mme

Nom de naissance :

Nom d'épouse :

Prénom(s) :

Date de naissance :

Commune de naissance :

Pays de naissance :

Nationalité :

Département de naissance :

Adresse :

Code postal :

Pays de résidence :

Tél. domicile/mobile :

Commune :

Email :

N° de licence FFTir :

Votre situation actuelle

Exercez-vous une activité bénévole dans un club de la FFTir : Oui Non

Si oui, précisez (type d'activité, volume horaire) :

Nom du club :

N° d'affiliation du club :

Conditions de recevabilité

Afin que votre candidature soit recevable, vous devez remplir les conditions suivantes :

<i>Cochez la case et joindre les pièces justificatives.</i>		Réservé à la FFTir
Justifier d'un volume horaire d'activités en relation avec le BFI équivalent à 300 heures sur les trois dernières années correspondant au domaine et aux activités visées. <i>Attestation(s) signée(s) par deux responsables de l'association dans laquelle vous avez exercé ayant pouvoir de signature (cf. modèle joint).</i>		
Être licencié à la FFTir depuis trois ans minimum (quatrième saison sportive). <i>Photocopie de votre licence FFTir en cours de validité.</i>		
Présenter la licence de la saison sportive en cours validée par un médecin (atteste de la non contre-indication à la pratique du Tir sportif). <i>Photocopie de votre licence FFTir validée par un médecin.</i>		
Justifier de la participation à une compétition de la Gestion sportive dans une discipline de votre choix au cours des cinq dernières années. <i>La participation est justifiée par la production d'un palmarès ou d'une attestation éditée par le responsable de la Gestion sportive du niveau concerné (département, ligue ou FFTir).</i>		

Pièces à joindre au dossier

En sus des conditions de recevabilité, merci de bien vouloir joindre les documents suivants :

<i>Cochez la case et joindre les pièces justificatives.</i>		Réservé à la FFTir
Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto-verso) ou de votre passeport.		
Chèque ou virement bancaire de 50 euros correspondant aux frais administratifs et à l'étude de la partie 1 de votre dossier.		

Partie réservée à la FFTir

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Décision de recevabilité.	Favorable	Défavorable
Date de la décision de recevabilité.		

Motivation du candidat

Expliquez les raisons de votre démarche et votre choix de diplôme en vous appuyant sur votre parcours de pratiquant sportif ou d'encadrant bénévole et sur votre projet d'encadrement, sportif ou personnel.

Vous pouvez utiliser autant de pages que nécessaire pour présenter vos motivations et joindre un curriculum vitæ.

Diplômes et formations

Attention : pour chaque diplôme, formation, ou titre, pensez à joindre au dossier les justificatifs correspondants (photocopies diplôme, livret de formation, attestation de formation, etc.).

Niveau scolaire ou universitaire :

Cochez la case qui correspond au plus haut niveau obtenu.

- Aucune qualification.
- Niveau V (BEP ou CAP).
- Niveau IV (brevet de technicien, brevet professionnel ou baccalauréat).
- Niveau III (DUT ou BTS).
- Niveau II (licence ou maîtrise).
- Niveau I (master ou doctorat).

Liste des diplômes scolaires ou universitaires obtenus :

Diplômes obtenus et année d'obtention :

-
-
-
-
-

Autres formations :

Notamment dans le domaine sportif (formation continue, arbitrage, etc.). Diplômes ou compétences validées et année d'obtention :

-
-
-
-
-

Parcours sportif :

Niveau de pratique et titres obtenus (discipline, score, niveau « Cibles Couleurs », etc.) :

-
-
-
-
-

Expériences en lien avec la fonction d'initiateur de club

Expériences <i>(nombre non limité)</i>	Emplois ou fonctions exercées	Statut	Périodes	Structures d'accueil	Volumes horaires
1	Exemple : encadrement de l'école de tir	Bénévole	Septembre 2016 à août 2019	Club de tir de _____	220
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
...					

Attention : pour chaque expérience, merci de bien vouloir joindre l'attestation correspondante (cf. modèle joint).

Lien entre vos expériences et les activités de l'initiateur de club

Pour chacune de vos expériences citées dans le **tableau précédent**, cochez les activités réalisées :

Activités	Expériences <i>(nombre non limité)</i>										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	...
Encadrement des séances d'initiation au stand de tir à 10, 25 et 50 m ou Plateau (tout public)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement de l'école de tir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à des journées portes ouvertes ou réalisation d'actions de promotion sur/ou en dehors de la structure (y compris avec le support de matériel de type « laser »)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Encadrement des séances de préparation au dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau vert	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la validation du dispositif « Cibles Couleurs » jusqu'au niveau vert (en autonomie ou sous la conduite d'un encadrant diplômé)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la vie associative du club	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (à préciser) :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

BREVET FÉDÉRAL INITIATEUR DE CLUB

Partie 2 : étude des compétences acquises par l'expérience



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - www.fftir.org

Expériences en lien avec le Brevet fédéral initiateur de club

Cette partie permet de décrire vos activités, représentées sous forme de fiches d'expériences à renseigner, de façon à mettre en évidence vos compétences en lien avec vos capacités à :

- initier au Tir sportif en toute sécurité,
- se situer en tant qu'initiateur au sein de sa structure.

Vous devez choisir pour chaque fiche d'expérience une activité que vous décrierez dans le détail en précisant notamment :

- le contexte de votre activité (lieu, type de public, etc.),
- le ou les objectifs poursuivis,
- votre niveau de responsabilité dans l'activité,
- les moyens et méthodes mis en œuvre,
- les difficultés rencontrées et les solutions apportées.

Vous devez présenter des expériences en lien avec chacune des UC dont vous demandez la validation. Le nombre de fiches d'expériences présenté n'est pas limité. Une même fiche d'expérience peut comporter la présentation de compétences acquises au titre de plusieurs UC.

Rappel des quatre UC constitutives du BFI :

- **UC1** : compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- **UC2** : compétence à organiser une initiation adaptée et de qualité,
- **UC3** : compétence à transmettre les bases techniques (niveau initiation),
- **UC4** : compétence à s'intégrer en tant qu'initiateur au sein du club.

Chaque expérience doit être suffisamment détaillée (5 pages minimum par expérience + annexes éventuelles).

Vous devez détailler vos récits. Chaque fiche d'expérience doit relater une expérience **vécue**. Elle ne peut en aucun cas être une fiche-type qui exprimerait une approche théorique de la compétence visée. Il s'agit de raconter ce que vous avez réellement fait dans cette activité, en utilisant le « je » dans la rédaction.

Ainsi, la commission VAE de la FFTir pourra avoir une vision précise de la manière dont vous avez réalisé ces expériences et pourra alors apprécier vos compétences.

Les activités exercées doivent être en lien avec les activités définies dans le règlement du BFI.

Pour vous aider dans votre description, consultez le règlement du BFI sur le site Internet de la FFTir (rubrique formation) : <https://www.fftir.org/initiateur/>

Récapitulatif des activités décrites dans les fiches d'expériences *(nombre non limité)*

1 -

2 -

3 -

4 -

5 -

6 -

7 -

8 -

9 -

10 -

... -

Partie réservée à la FFTir

Date de réception du dossier.		
Dossier complet.	Oui	Non
Chèque ou virement bancaire de 200 euros correspondant au coût de l'accompagnement.	Oui	Non

Récapitulatif

Joignez toutes les pièces justificatives demandées au dossier puis :

Joignez avec la partie 1 un chèque ou un virement bancaire de 50 euros pour les frais administratifs et l'étude de votre dossier.

Joignez avec la partie 2 un chèque ou un virement bancaire de 200 euros si vous souhaitez un accompagnement par une personne qualifiée du département formation fédérale.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) _____

- déclare sur l'honneur que les informations transmises dans ce dossier sont sincères et véritables,

- dépose ce dossier au secrétariat formation fédérale de la FFTir et m'engage à ne déposer qu'une seule demande pour le Brevet fédéral initiateur de club pour l'année civile en cours.

- sollicite un accompagnement par une personne qualifiée de la FFTir : Oui Non

- demande la validation des Unités capitalisables (UC) du Brevet fédéral initiateur de club par la voie de la VAE :

UC1 UC2 UC3 UC4

- demande un entretien avec la commission VAE : Oui Non

Fait le :

à :

Signature du demandeur

Dossier à envoyer exclusivement par email à : secretariat-formation@fftir.org

Les dossiers doivent IMPÉRATIVEMENT être parvenus AU MOINS 60 JOURS AVANT le début des championnats de France 10/18 m, 25/50 m ou Plateau.

